

RAYMOND BOGAERT

LA BANQUE DES MEMNONIA. UNE MISE AU POINT

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 86 (1991) 259–263

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn



# La banque des Memnonia

## Une mise au point

Dans notre article sur les banques et banquiers à Thèbes à l'époque romaine, ZPE 57, 1984, 241-296, cité ci-après "Bogaert", nous avons émis l'opinion que tous les reçus de taxes, démotiques et grecs, provenant de la rive gauche du Nil à Thèbes, devaient être attribués à une seule banque située aux Memnonia. Il s'agit des reçus grecs pour les taxes dues aux Memnonia, au quartier sud-ouest et à quelques autres villages.

Notre opinion a été contestée par K.A. Worp dans un article intitulé "Studies on Greek Ostraca from the Theban Region, II. Was there a bank at the Memnonia in the Roman Period?" ZPE 76, 1989, 52-55. Cette prise de position sur ce problème nous amène à reconsidérer toute la question à la lumière de l'étude très fouillée de Worp.

Les arguments de Worp pour nier l'existence d'une banque aux Memnonia à l'époque romaine sont les suivants: 1. Aucun texte ni ptolémaïque ni romain ne mentionne une banque appelée ἡ ἐν τοῖς Μεμνονεῖοις τράπεζα; 2. A. Bataille, Les Memnonia, Le Caire 1952, 68-69, est arrivé à la même conclusion.<sup>1</sup> Or que dit cet auteur: «O.Tait NY 4 et 5 contiennent une liste ou un compte d'une banque de la rive gauche, à en juger par l'onomastique. (...) Rien d'autre ne permet de présumer qu'il existait une τράπεζα τῶν Μεμνονεῖων. (...). Nous ignorons également si la "bank of merchants' houses" de O.Theb. d 6 (p. 23) était memnonite ou hermontite. Ce qui confirmerait que les Memnonia n'ont pas possédé de banque à eux au moins sous Auguste et Tibère, c'est que les O. dém. Fouad (...) de ces deux règnes nous ont conservé des paiements à une "banque des quartiers nord" que G. Mattha identifie, nous le savons, avec la τράπεζα τῆς κάτω τοπαρχίας du Pathyrite Hermontite.» La dernière phrase a été citée également par Worp.

À ces arguments nous objectons les remarques suivantes.

(1) Il y a eu une ἡ ἐν Ἐρμώνθει τράπεζα à l'époque ptolémaïque attestée pour la première fois en 187 (BGU III 992 = W.Chr. 162 = SB I 4512, pour la date, voir BL VII 184) et pour la dernière fois en 84 (P.Rein. II 125, et 126). Après cette date, qui est aussi la dernière date de la banque de Diospolis Magna à l'époque ptolémaïque, nous ne trouvons plus aucune mention de cette banque ni à la fin de l'époque ptolémaïque ni à l'époque romaine, tandis que la banque de la rive droite renaît de ses cendres en 21 avant J.-C. sous la domination romaine.<sup>2</sup> Donc l'argument que Worp emploie contre la banque des Memnonia vaut aussi contre la banque d'Hermonthis à l'époque romaine.

(2) Le texte de A. Bataille sur lequel Worp se fonde comporte des inexactitudes. O Tait NY 4 et 5 ne contiennent nullement une liste ou un compte d'une banque de la rive gauche, mais sont des listes de noms qui selon Tait proviennent de la "west bank", c.-à.-d. de la rive gauche.<sup>3</sup> A. Bataille considère la "bank of merchants' houses" et la "banque des quartiers nord" comme deux banques différentes, or il s'agit de la même banque.<sup>4</sup> M. Lichtheim a réfuté la thèse de Bataille avec les mots suivants: «This is a queer statement. All that could be said with justice is that the expression "bank

<sup>1</sup> K.A. Worp, ZPE 76, 1989, 53, cité ci-après "Worp".

<sup>2</sup> R. Bogaert, 245 et ZPE 75, 1988, 133.

<sup>3</sup> O.Tait I NY 4 et 5 n. "probably from the West bank".

<sup>4</sup> Bogaert, 278.

of Jeme” has not been found. But we see that the ostraca yield the term “royal granary of Jeme” and that it is used interchangeably with “royal granary of the northern houses”. Hence we can be satisfied that the inhabitants of Jeme paid their money taxes and grain taxes at their local bank and granary.<sup>5</sup>

Examinons cette thèse de M. Lichtheim sur la base des OMH qui sont une source précieuse pour notre étude, car on connaît précisément le lieu où ces ostraca ont été trouvés, notamment des maisons de l’époque romaine situées derrière le grand temple de Ramsès III.<sup>6</sup>

Dans un premier groupe de reçus de blé, les livraisons ont été faites au grenier public, qui est appelé “le grenier” (n° 65-67), ou “le grenier des quartiers nord” (n° 68-69), ou “le grenier royal des quartiers nord” (n° 70-79), ou “le grenier royal de Djêmé” (n° 75).

Dans un second groupe de reçus, nous avons “le grenier du dieu” (n° 76), ou “le grenier du dieu des quartiers du nord” (n° 77-80, 85) ou “le grenier des champs du dieu des quartiers du nord” (n° 81), ou “le grenier du champ du dieu” (n° 82), ou “le grenier pour les champs du dieu à ou de Djêmé” (n° 83 et n° 1). Dans le dernier texte “pour les champs du dieu à Djêmé” désigne probablement que la taxe pour Djêmé est payée ici au grenier des quartiers nord.

Le troisième groupe mentionne encore un autre grenier, celui “du stratège Appollonidès à Djêmé” (n° 86-93), mais comme les différentes mentions ne contiennent pas l’élément “quartiers du nord”, ces textes ne nous intéressent pas ici.

Le premier groupe d’appellations correspond au  $\theta\eta\sigma\alpha\rho\acute{o}\varsigma\ \tau\eta\varsigma\ \delta\iota\omicron\iota\kappa\eta\sigma\epsilon\omega\varsigma$  des ostraca grecs de Diospolis Magna, le second groupe au  $\theta\eta\sigma\alpha\rho\acute{o}\varsigma\ \tau\omicron\omega\upsilon\ \iota\epsilon\rho\omega\upsilon$ .<sup>7</sup> Ces deux groupes montrent clairement que les appellations “quartiers du nord” et “Djêmé” sont interchangeables, c.-à-d. que les quartiers du nord où se trouvaient ces greniers et aussi la banque du même nom, étaient situés à Djêmé et non à Hermonthis. Ceci est confirmé par le fait qu’un même habitant paye ses taxes en nature au grenier des champs du dieu des quartiers nord, taxes qui sont appelées dans un autre reçu “pour le champ du dieu à Djêmé” (n° 81 et 83). Plusieurs reçus qui proviennent des Memnonia mentionnent simplement la banque sans y ajouter “des quartiers nord”.<sup>8</sup> La mention “à la banque” sans autre spécification désigne la banque locale<sup>9</sup> et ces textes confirment donc l’existence d’une banque publique aux Memnonia à l’époque romaine.

Un argument, que nous avons employé en faveur de la thèse de l’existence de cette banque, a à juste titre été réfuté par Worp. Les éditeurs des reçus démotiques H. Thompson. G. Mattha, S. Wångstedt et M. Lichtheim ont tous traduit l’expression  $n\ D\ m^c$  par “à Djêmé”, ce qui ne pouvait être interprété par nous que comme une indication topographique qui confirmait notre thèse. Seul Spiegelberg avait traduit “in (von)”. La préposition  $n$  a en effet plusieurs significations. Le Demotisches Glossar en donne une dizaine, dont nous citons: “räumlich: in, aus, von”<sup>10</sup> Worp, p. 53, dit que l’expression  $n\ D\ m^c$  est le pendant du génitif  $\text{Μεμνονείων}$  des reçus grecs, ce qui veut dire que  $n$  correspond ici à “von” “de” en français. N’étant pas démotisant, nous avons consulté W. Clarysse, qui a confirmé l’interprétation de Worp, et il faut donc conclure que dans tous les reçus démotiques la traduction “de” doit être corrigée.

Y avait-il également une banque publique à Hermonthis à l’époque romaine? A ce propos Worp écrit: «At the moment when Bogaert published his article, one could indeed doubt the

<sup>5</sup> OMH 25 n.1.

<sup>6</sup> OMH p. VII et XIII.

<sup>7</sup> Voir sur tout ce qui précède OMH p.33.

<sup>8</sup> Voir la liste Bogaert, 280 n. 323-327.

<sup>9</sup> R. Bogaert, ZPE 79, 1989, 226.

<sup>10</sup> W. Erichsen, Demotisches Glossar, Copenhague 1954, 200.

existence of such a bank» (p. 52). Nous l'avions nié parce qu'il n'y avait alors aucune preuve de l'existence d'une telle banque.<sup>11</sup> Le fait qu'Hermonthis était une métropole ne constituait pas à nos yeux une preuve absolue de la présence d'une banque publique, parce que, pour des raisons que nous ignorons, cette banque pouvait être établie dans une autre ville du nome. Ainsi Elephantine, qui fut à l'époque pharaonique la métropole du premier nome de l'Égypte et à l'époque ptolémaïque la métropole du ὁ περὶ Ἐλεφαντίνην νομός, n'a jamais eu de banque publique. Celle-ci était établie à Syène en face de l'île, sur la rive droite du Nil.<sup>12</sup>

Récemment a été publié un document qui prouve, non pas d'une manière explicite, mais indirectement l'existence d'une banque publique à Hermonthis à l'époque romaine. Il s'agit de O.Cair. GPW 98 de l'année 92 dont nous donnons ci-dessous le texte:

διαγέγρα(φε) Φθομώνθ(ης) Φβούκιο(ς) Ἄρπαήσιο(ς) ὑπ(ἐρ) προ( )  
 Βο(ρρᾶ) κ(αὶ) Ἄπηλ(ιώτου) ια (ἔτους) (δρ.) ις, (ἔτους) ια Δομιτιανοῦ τοῦ  
 3 κυρίου Παχῶ(ν) κζ̄ . ὁμο(ίως) ιβ̄ (ἔτους) Θῶτ  
 ἱ ἄλλ(ας) (δρ.) β̄/. ὁμο(ίως) Φαῶ(φι) κ̄ε̄ χω(ματικοῦ) (δρ.) η,  
 αὶ κ(αθαραὶ) ζ̄/. ὁμοίως Τῦβ(ι) ᾠ̄ (δρ.) β̄/, αὶ κ(αθαραὶ) β̄—ϛ̄Ϟ̄.  
 6 Δωρ( ) (σεσημείωμαι).

La formule montre clairement qu'il s'agit d'un texte de la rive gauche.<sup>13</sup> Le district fiscal nord-est n'est pas attesté ni aux Memnonia ni à Diospolis, mais bien à Hermonthis.<sup>14</sup> Le document concerne donc un paiement pour un quartier d'Hermonthis et il est logique de penser, puisqu'il n'y a aucune autre indication, que la taxe a été versée à la banque locale.

Quels reçus de la rive gauche peut-on attribuer à cette banque? Selon Worp (p. 54), tous les reçus que nous avons attribués à la banque des Memnonia. Or nous avons vu ci-dessus que les reçus démotiques ont certainement été émis par une banque située à Djêmé (Medinet-Habou, Memnonia).

Tournons nous d'abord vers les reçus du district fiscal sud-ouest. Il y avait un district fiscal de ce nom à Diospolis sur la rive droite,<sup>15</sup> un quartier ἀπὸ Νότου καὶ Λιβῶς μέρος τῶν Μεμνονείων<sup>16</sup> et un district fiscal Νότος καὶ Λίψ̄ sur la rive gauche, non pas un μέρος mais un δούρα,<sup>17</sup> dont nous n'avons pas précisé la situation. C'est à notre avis le grand apport de l'article de Worp (p. 52-53) d'avoir montré que le district fiscal sud-ouest ne faisait pas partie de Thèbes, mais d'Hermonthis et ceci sur la base du nouveau document O.Cair. GPW 56 (107), combiné avec O.Tait I P 99 (107) et I A 31 (108). Il s'en suit naturellement que tous les reçus de la rive gauche qui mentionnent des paiements pour ce district doivent être attribués à la banque d'Hermonthis.

<sup>11</sup> Bogaert, 286-287.

<sup>12</sup> Voir sur ce nome H. Gauthier, *Les Nomes de l'Égypte*, Le Caire 1935, 112-113, sur cette banque, A. Calderini, *Aeg.* 18, 1938, 277-278.

<sup>13</sup> Sur ce problème, voir Bogaert, 282 et Worp, 46.

<sup>14</sup> O.Cair. GPW 66,2 et 68,2-3: Βορρᾶ καὶ Ἄπηλ(ιώτου) Ἐρμώνθ(ιος). Dans O.Tait II 425, un paiement pour λαογραφία Βορρᾶ κ[αὶ] Ἄπηλ(ιώτου), l'éditeur dit ne pas savoir si ce district faisait partie de Thèbes ou d'Hermonthis. Les deux textes cités permettent de mettre fin à cette incertitude.

<sup>15</sup> Worp, 47-48.

<sup>16</sup> A. Bataille, *Les Memnonia*, 24-25, 28-29.

<sup>17</sup> Sur la signification de δούρα, district fiscal, voir WO I p.712-713.

Grâce à la nouvelle documentation fournie par les O.Cair. GPW, Worp a pu établir qu'il y avait une banque à Hermonthis et que le district sud-ouest faisait partie de cette ville.

Comme les Memnonia formaient un seul district fiscal, le quartier, μέρος, sud-ouest de ce village important, est une simple indication topographique sans implication administrative.

Jusqu'à présent nous avons deux banques, une aux Memnonia, qui a émis les reçus démotiques de la rive gauche et une à Hermonthis à une douzaine de kilomètres plus au sud, à laquelle il faut attribuer les reçus de taxes du district fiscal sud-ouest.<sup>18</sup> Il nous reste à parler des reçus bancaires de taxes grecs qui mentionnent les Memnonia.<sup>19</sup> A notre avis, on ne peut attribuer ces reçus qu'à la banque des Memnonia, puisque nous avons une documentation démotique qui nomme explicitement une banque des quartiers nord située aux Memnonia. Les formules employées par les banques de Thèbes et d'Hermonthis sont les mêmes et ne nous apportent aucun argument pour départager les reçus.<sup>20</sup> La seule différence que nous avons remarquée est que 7 des reçus des Memnonia sont signés tandis qu'aucun reçu de taxes provenant de quartier sud-ouest ne porte une signature. Nous avons montré ailleurs qu'une douzaine de villages au moins de la chôra avaient une banque publique aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles.<sup>21</sup> Celle des Memnonia est attestée explicitement dans la documentation démotique jusqu'à 39 après J.-C.<sup>22</sup>

Rien ne permet de croire qu'après cette date cette banque ait été fermée et que les Memnonites aient de nouveau été obligés d'aller payer leurs taxes à Hermonthis, à trois heures de marche de leur domicile, comme à l'époque ptolémaïque.

Les noms des contribuables sont tous égyptiens comme dans les reçus de la banque des quartiers nord. Il faut donc conclure que l'administration bancaire thébaine a été complètement grécisée en 43 sous l'empereur Claude, car le premier reçu bancaire des Memnonia date du 15 août 43 et le dernier reçu bancaire démotique de Diospolis du 20 décembre de la même année.<sup>23</sup> D'autre part, lorsqu'en 107 les πράκτορες ἀργυρικῶν ont été institués à Thèbes et ont remplacé les banques pour la perception des taxes directes, on voit apparaître les πράκτορες ἀργυρικῶν Μεμνονείων, qui sont bien attestés<sup>24</sup> à côté des πράκτορες ἀργυρικῶν Ἑρμώνθεως qui sont aussi rares dans la documentation que les banquiers de cette ville.<sup>25</sup> Un village aussi important que les Memnonia, qui a eu jusqu'à trois gréniers publics, devait avoir gardé sa banque publique aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles au moins. C'est là que les πράκτορες ἀργυρικῶν versaient les taxes collectées après 107.<sup>26</sup>

Comme la situation exacte des villages de la rive gauche Pakerkéesis, Φωτρ( ), et E( ) n'est pas connue, il est impossible de dire à quelle banque les reçus qui mentionnent ces villages

<sup>18</sup> Tait I P 79 n. accepte également deux banques locales sur la rive gauche, une située aux Memnonia et une autre située au quartier sud-ouest, dont il ne précise pas la situation.

<sup>19</sup> Voir la liste Bogaert p. 282 et n. 344-347. Sur l'absence de la mention de la banque dans ces reçus et ceux du quartier sud-ouest, voir Bogaert p. 287.

<sup>20</sup> Voir WO I p.60 n.1. Sur l'identité des formules de la banque des quartiers nord et de celles des reçus bancaires des Memnonia et du quartier sud-ouest voir Bogaert 287.

<sup>21</sup> ZPE 79, 1989, 226.

<sup>22</sup> O.Theb. II 37 p. 26.

<sup>23</sup> WO II 1378 et ODL 920.

<sup>24</sup> 22 noms et 80 reçus dans la liste établie par Worp dans O.Cair. GPW p. 128-130.

<sup>25</sup> O.Cair. GPW 56; O.Tait I A 31; O.Brüss.-Berl. 44.

<sup>26</sup> Voir par exemple O.Tait II 1950 (112?); O.Theb. III 82 (114).

doivent être attribués; ceci vaut a fortiori pour les reçus bancaires de la rive gauche dans lesquels le district fiscal n'a pas été indiqué ou est perdu.<sup>27</sup>

Puisqu'aucun reçu du quartier sud-ouest n'est signé, notre liste de banquiers des Memnonia reste valable à deux exceptions près: *In-mut* 96 doit disparaître, car R.K. Ritner a montré que OMH 20,6 a été mal lu. *In-mwt* signifie "décédé" et il faut donc traduire au lieu de "a écrit In-mut" "Il est décédé". On devait payer la laographia en entier ou partiellement pour les personnes mortes dans le courant de l'année.<sup>28</sup> Ἐρμούδωρος 102 a signé un reçu de taxes dues à la métropole et cette métropole sur la rive gauche ne peut-être qu'Hermonthis, d'autant plus que la personne qui a payé pour le contribuable était un habitant des Memnonia.<sup>29</sup>

De la liste de banquiers d'Hermonthis à l'époque romaine établie par Worp (p. 54-55), il ne faut garder que deux noms Δωρ( ) et Ἐρμούδωρος, les seuls banquiers connus jusqu'à présent de cette ville pour cette époque.

Gent

Raymond Bogaert

---

<sup>27</sup> Voir Bogaert p. 286, n. 369-374.

<sup>28</sup> R.K. Ritner, Poll tax on the dead, *Enchoria* 15, 1987, 205-207.

<sup>29</sup> O.Leid 43 (12P). Voir sur ce texte Worp, 54. La date du document corrobore l'attribution à Hermonthis, car avant 43 nous n'avons aucun reçu grec des Memnonia. Ce texte est important car, selon Worp, 54, il prouve qu'Hermonthis était déjà une métropole en 12 après J.-C.